

D
M E D I C
P
N E P A L
E K
W R



I
P
A

M é d i c N é p a l

Santé et Education des Enfants au Népal

Journal N° 14
Octobre 2015

Mot de la présidente



La mission 'post-séisme' s'est déroulée comme prévu du 19 au 30 septembre 2015.

Hélène BOYER-JULIEN (présidente), Alain JEAN (vice-président) et Didier GERIN (chargé de communication), ont rencontré Dipak DULAL et son épouse Kripa afin de faire un bilan de la situation actuelle, mais également d'étudier les projets à court terme et à plus long terme, à mettre en place pour les enfants recueillis dans la maison « Asmita Hostel ».

Vous trouverez dans ce journal, spécialement réalisé au retour de la mission, un résumé de notre séjour sur place.

Hélène BOYER-JULIEN



Un premier point nous a permis d'avoir des précisions sur la famille, mais aussi l'environnement proche de Dipak et Kripa DULAL.

Dipak a 38 ans, et Kripa 33 ans. Ils ont 2 enfants, Sarika et Saksham.

Dipak dirige l'école « Asmita English School » depuis 1996 ; il a fondé la maison d'enfants « Asmita Hostel » en 1999 ; il a créé dernièrement le café restaurant « Kathmandu Coffee », la société « Himalayan Kathmandu Coffee », et la société « Himalayan Grace Coffee ».



En 2007, Dipak a mis en place l'association NEW MEDIC NEPAL, en partenariat avec l'association MEDIC NEPAL. Le bureau est constitué de 7 membres, tous népalais. Actuellement, il faut renouveler et compléter ce bureau, suite à un décès et à deux déménagements.

Un second point a été dédié au fonctionnement de l'école « Asmita English School ».

Récemment, Dipak a nommé et installé des adjoints dans chacun des bâtiments de l'école :



Binod DULAL (cousin de Dipak) dans le bâtiment A, pour les classes de l'école élémentaire (classes 1 à 5).



Pooja MAN dans le bâtiment B, pour les classes maternelles.



M. SING-RAJ dans le bâtiment C, pour les classes du collège (classes 6 à 10).



A cela il faut ajouter le bâtiment D, qui abrite l'administration, juste à côté du bâtiment A.



Tous ces bâtiments sont construits sur des terrains appartenant à des propriétaires différents. Le montant mensuel des locations est de 244 000 roupies népalaises (environ 2 100 €/mois).



La maison des enfants est située sur un autre terrain. La location mensuelle s'élève à 16 000 roupies népalaises (environ 140 €/mois).

Dipak nous donne son point de vue actuel : L'éducation gouvernementale traditionnelle lui semble dépassée pour le 21^{ème} siècle. Il souhaite développer une formation basée sur l'utilisation des nouveaux moyens informatiques et faire d'Asmita English School une école innovante pour le pays. Il veut conserver et améliorer la qualité de l'enseignement reconnu dans son école, préserver la mixité sociale et continuer à ouvrir son école aux enfants des familles moins favorisées.



Un troisième point - une ébauche de projet à ce jour.

Dipak est conscient que le succès actuel est lié à la proximité qu'il a avec son école et la maison des enfants. Aussi il souhaite regrouper sur un même site « Asmita English School » « Asmita Hostel » et son domicile. Une première estimation pour le bâti est de 225 000 €.

Les banques népalaises actuellement prêtent sur 15 ans avec un taux de 12%.

Les bâtiments devront être construits en respectant les normes anti sismiques, dans un lieu privilégiant la sécurité. Le besoin au niveau du terrain est évalué à 3 000 m².

La maison « Asmita Hostel » pourrait accueillir 50 enfants au maximum et serait dotée d'un jardin avec des entrées privatives.

L'école serait dimensionnée au départ autour de 400 élèves avec un maximum à 700 élèves, pour privilégier le qualitatif.

Un quatrième point - le principe de fonctionnement des locations et propriétés au NEPAL.

Chaque propriétaire terrien fixe les règles qu'il impose à ses locataires.

Le prix des terrains est extrêmement élevé, particulièrement pour le Népal.

Par exemple, le terrain sur lequel est bâti le bâtiment A est estimé à 300 000 € pour une superficie de 600 m² (soit 500 €/m²) ; le terrain de la maison d'enfants est évalué à 156 000 € pour une superficie de 380 m² (410 €/m²).

Evidemment, dès que l'on s'éloigne de Bainshepati, secteur très recherché dans la banlieue de Kathmandou, le coût est moindre (80 €/m²).

Le locataire peut construire, modifier, agrandir les bâtiments à ses frais.

Parfois il existe un contrat entre le propriétaire et le locataire. Lorsque le contrat arrive à échéance, les biens immobiliers reviennent au propriétaire.

Parfois, il n'existe qu'un contrat oral... Rien n'est écrit.

La demande de terrains et l'inflation actuelle poussent les propriétaires à faire des contrats de plus en plus courts (de 1 an à 2 ans).

A noter : à la fin d'un contrat, si celui-ci n'est pas renouvelé, le locataire dispose de 35 jours pour quitter les lieux, sauf si ces locaux sont occupés par des enfants.

De plus le montant des loyers est révisé tous les ans. Actuellement, on parle de 10% d'augmentation chaque année. A titre d'exemple, on est passé de 9 000 Roupies/mois en 1996 à 49 000 Roupies/mois actuellement.

Suite à ces informations, il nous paraît évident que, pour pérenniser un projet, il sera nécessaire de devenir propriétaire d'un terrain, si les fonds recueillis le permettent (voir réunion suivante).



Nous avons visité 3 terrains à quelques kilomètres de Bainshepati, à titre indicatif ... Dipak et Kripa nous ont indiqué qu'une route « à 6 voies » devrait être construite assez vite dans ce secteur...



Un cinquième point - la mise en place d'une charte (voir pages 11 et 12).

A la fin de cette première réunion, nous convenons mutuellement de rédiger une charte, qui sera signée avant notre retour en France, pour formaliser le fonctionnement entre NEW MEDIC NEPAL et MEDIC NEPAL, l'accueil des enfants et pour rappeler l'éthique de nos 2 associations.

Seconde réunion : mercredi 23 septembre 2015

Le premier point abordé ce jour concerne **le budget alloué à « Asmita Hostel »**.

Nous rappelons que le budget moyen annuel est estimé actuellement à 1 000 € par enfant accueilli. Par ailleurs, l'inflation nous a obligés, depuis quelques mois, à augmenter la somme envoyée chaque trimestre. Il est important de recalculer différemment notre aide, et nous convenons avec Dipak de fonctionner différemment.

- Nous élaborons avec Dipak et Kripa un tableau permettant de connaître le coût réel par enfant, en fonction de son âge et de sa classe, et ceci de la façon la plus proche possible de la réalité constatée.
- Nous décidons alors que la somme envoyée chaque trimestre sera calculée en fonction du nombre d'enfants accueillis, en se référant au tableau qui servira de justificatif.
- A partir du 1^{er} octobre 2015, nous ne demanderons pas d'autres justificatifs (sauf s'il s'avérait qu'il y ait de très grosses différences par rapport au tableau établi).

Le second point soulevé par Dipak consiste à nous rappeler qu'il est d'usage, au Népal, de commencer à travailler juste après la classe 10. Il s'agit bien souvent d'un « **job** » à **mi-temps**, pour un salaire compris entre 60 € et 140 € par mois.

Dipak nous propose alors quelques solutions qui permettraient d'alléger un peu le budget global (à discuter bien évidemment en assemblée générale de MEDIC NEPAL) :

- L'enfant, après la classe 10, travaille, paye ses études, MEDIC NEPAL prend en charge l'admission scolaire et le coût de la vie.
- Si une famille proche de l'enfant peut le prendre en charge, il la rejoint, et MEDIC NEPAL finance l'admission scolaire et les études, puis alloue une somme de 35 € par mois (que Dipak donne au jeune).
- L'enfant, après la classe 10, prend son autonomie et quitte la maison.

Autre proposition de Dipak (à discuter également en assemblée générale) :

- Favoriser la réalisation du projet d'un jeune en finançant tout ou partie de l'investissement initial, avec l'engagement de celui-ci de le rembourser, selon des modalités à établir.

Le troisième point concerne **le cahier des charges d'Asmita Hostel**.

La maison d'enfants est conçue pour accueillir au maximum une cinquantaine d'enfants.

Il y aurait 4 enfants par chambre de 12 m², soit 12 à 13 chambres avec une majorité de filles estimée à 2/3 ou 3/4. Les logements des filles et des garçons doivent être séparables.

1 pièce de 15 m² pour « Didi » (dans le « secteur filles »).

1 pièce de 25 m² pour un couple (mari « gardien » et sa femme seconde « didi »).

Dans chaque secteur, des salles de bains (douche, sanitaires, lavabo) en nombre suffisant correspondant aux habitudes locales pour un total autour de 50 m².

Prévoir des toilettes à l'extérieur des bâtiments.

1 cuisine de 30 m² avec un local pour stocker de 20 m²

1 pièce pour l'accueil de 10 m²

2 salles polyvalentes : Salle à manger / Salle d'étude / Salle de loisirs pour un total de 100 m²

2 chambres réservées aux personnes venant aider, équipées de sanitaires de 30 m²

Soit un total autour de 440 m², auquel il faut ajouter les couloirs et circulations.

Dipak et sa famille désirent habiter à côté de la maison d'enfants. Il faudra donc prévoir ceci à l'étage supérieur, ou juste à côté.

L'ensemble des bâtiments, y compris un jardin, est à construire sur un ***terrain de 500 m²***.

Coût à prévoir pour ce terrain : 40 000 €.

L'objectif serait d'emménager en 2018, si le projet pouvait être financé dans sa totalité (voir réunion suivante).

Le quatrième point consiste à organiser **la période intermédiaire et transitoire**.



A l'issue de notre réunion, nous avons visité le bloc C d'Asmita English School. Aujourd'hui, il y a 37 pièces.



Ce bâtiment est occupé par :
6 classes au Rez de Chaussée
2 classes au premier étage
1 salle pour le gardien
3 salles pour le logement d'une quinzaine de jeunes étudiants
Il reste donc beaucoup de salles inoccupées !

Nous avons visité le secteur que Dipak pense allouer à « Asmita Hostel ».



Au rez-de-chaussée : zone cuisine, lavage, préparation, réserves et salle à manger.



Au premier étage 2 chambres avec toilettes et douche (possibilité pour les garçons), plus une pièce à destination de salle d'étude.
Au second étage, 3 chambres avec toilettes et douche (possibilité pour les filles et Didi), plus une terrasse.



Des travaux sont à prévoir notamment au rez-de-chaussée, mais également pour rafraîchir l'ensemble des murs et sols. Le coût de ces travaux est estimé à 5 000 €.

Nous donnons notre accord pour le transfert des enfants dans ce nouveau lieu, pour le début du mois de novembre 2015.

Les fonds correspondant à ces travaux seront transférés dès notre retour.

Le cinquième point nous a permis de **parler des enfants**.

Aujourd'hui, il reste 19 enfants « financés » par MEDIC NEPAL.

A partir du 1^{er} novembre, il n'en restera que 13. En effet :



Pratima a terminé ses études depuis avril 2014.



Pratiksha, Maya et Sujeeta ont terminé depuis avril 2015.

Yangzee a quitté la maison début avril 2015; elle est partie vivre dans un autre quartier et poursuit sa scolarité dans une autre école.



Sarmila vit chez son oncle depuis le début de l'année scolaire; nous continuons à la financer jusqu'à la fin de sa classe 10 (avril 2017, normalement).

Nous demandons à Dipak et Kripa de nous communiquer très rapidement les dossiers des enfants susceptibles de rejoindre la maison « Asmita Hostel » pour accroître la capacité d'accueil à 20, puis 25 et enfin 30 enfants assez rapidement.

Troisième réunion : vendredi 25 septembre 2015

Pour le premier point, il nous est apparu essentiel de discuter **à propos de l'avenir et du devenir des enfants**.



Nous avons rencontré les plus grands qui sont maintenant installés et entièrement autonomes. Nous savons que certains travaillent à l'étranger (dans les Emirats, aux USA, aux Philippines, ou encore en Malaisie). Un long débat s'installe entre Dipak et nous 3. Dipak ne souhaite pas que les jeunes quittent le Népal. Nous lui expliquons qu'il ne pourra pas les

retenir, et qu'une information juste et honnête permettrait de mieux les prévenir. Nous demandons à Dipak et Kripa d'organiser des réunions avec les enfants (en classe 12 et éventuellement en classe 11) pour les informer sur les risques et intérêts, et sur les différents pays qui semblent intéresser les jeunes. Il nous semble indispensable qu'une information précise leur soit donnée. Des personnes du ministère des affaires étrangères, ou des jeunes ayant déjà eu cette expérience (par exemple Dhiraj) pourraient participer à ces séances d'information, l'objectif étant de donner tous les moyens aux jeunes pour prendre leur décision.

Pour le second point, nous avons très longuement discuté du **projet à moyen / long terme**.

Les cultures sont différentes (Népal / Europe). Il est difficile à Dipak de comprendre la différence entre le fonctionnement et les investissements (terrain + bâtiments). Dipak souhaite garder son indépendance et demande que l'on continue à lui faire confiance. Il craint qu'un travail coopératif entre MEDIC NEPAL et NEW MEDIC NEPAL ne vienne perturber son indépendance et sa force de décision. Nous devons lui réexpliquer plusieurs fois que l'association est composée de membres, d'adhérents, de donateurs, qui sont en droit de suivre les dossiers et de demander des comptes.

Nous allons poursuivre les recherches sur le plan technique et juridique, dès notre retour en France, notamment en ce qui concerne l'acquisition de terrain, et la construction d'immeuble.

Lorsqu'il y a déficience d'une association népalaise, l'état népalais récupère tous les biens de l'association. Dans une association népalaise, aucune personne étrangère ne peut siéger au sein du conseil d'administration de 7 personnes. Néanmoins, une personne étrangère peut siéger en tant qu'observateur.

Enfin, nous revenons sur le « chiffrage » du projet.

- Il faut compter pour le terrain 3 000 m² (dont 500 m² pour Asmita Hostel) à 80 € / m², soit 240 000 €. Ce type de projet pourrait être financé par un prêt auprès d'une banque, pour un peu moins de la moitié de la somme.
- Le coût de l'ensemble des bâtiments est évalué, sommairement dans un premier temps, à 225 000 €. Là aussi, le financement par l'intermédiaire d'un prêt bancaire pourrait atteindre environ 70 %, soit 157 500 €.

Les dons recueillis par MEDIC NEPAL ne pourront pas financer dans sa totalité ce projet, mais pourront y contribuer. Nous devons impérativement trouver une solution pour le finaliser en impliquant MEDIC NEPAL directement pour le contrôle à distance du financement. Nous recherchons donc actuellement une solution juridique pour nous aider.

Il est évident que MEDIC NEPAL fera également appel à des professionnels du bâtiment avant de poursuivre plus loin l'étude de ce projet.

Pour le premier point, nous avons souhaité **reparler des grands pour lesquels il convient de trouver une solution**.

Anugrah (23 ans) n'a toujours pas de papiers d'identité.

Dipak s'engage, dans le cadre de la nouvelle constitution, à régler ce problème au plus vite, et au plus tard avant la fin de l'année 2016.

Maya pourrait aller habiter chez sa demi-sœur ; elle travaille à « Kathmandu Coffee » ; son salaire est de 13 000 roupies / mois.

Pratiksha (seconde fille de Didi) passe un concours pour faire des études d'infirmière. Si elle l'obtient, ainsi qu'une bourse, elle fera ces études, sinon, elle fera des études scientifiques.

Pratima (première fille de Didi), institutrice, mais vit encore dans la maison d'enfants.

Nous proposons pour ces 3 jeunes filles que Dipak les informe officiellement de leur sortie du dispositif « NEW MEDIC NEPAL », en leur proposant de leur louer une pièce dans le bloc C, hors « Asmita Hostel ».

Sujeeta est déjà partie dans sa « famille » en 2014 ; elle travaille à mi-temps et a un salaire de 10 000 roupies / mois.

Sarmila est hébergée près de Lagankel, chez son oncle qui a 2 enfants, depuis juillet 2015. Il est business man dans une société de culture de champignons à Godawari (10 km de Katmandu) ; elle est scolarisée au lycée : Advance Academy à Kumaripati (dans Kathmandu).

Yangzee a redoublé sa classe 9 mais n'a pas été admise en classe 10 malgré cela ; elle a quitté « Asmita Hostel » juste avant le tremblement de terre en avril 2015 ; nous l'avons rencontrée ainsi que sa maman et sa tante ; elle est interne à l'école « National Pioneer School » où elle triple sa classe 9 près de Bodnath, exactement dans le quartier de Chabahil, tout près de OM Hospital ; elle ne voit sa maman, qui elle-même habite chez sa sœur, que 2 jours par mois, et pour les vacances. Elle souhaiterait devenir styliste. Son frère Haciss, est parti étudier le management au Japon, pris en charge par son oncle qui y habite. Nous devons revoir la prise en charge de cette jeune fille, avec ses « parrains ».

Pour le second point, Dipak et Kripa devaient nous présenter **4 dossiers d'admission dans la maison d'enfants « Asmita Hostel »**.

Nous n'avons eu que l'amorce d'un premier dossier :

1 garçon de 6 ans Santosh TAMILSANA qui a des frères et sœurs. Nous demandons à Dipak et Kripa d'étudier la possibilité de rassembler la fratrie à « Asmita Hostel ».

L'ensemble des 4 dossiers, et des frères et sœurs de Santosh devra être communiqué dans les jours à venir.

Nous souhaitons reprendre aussi la piste concernant la petite sœur de Kitisma, elle-même accueillie en 2012.

Pour le troisième point, nous proposons la mise en place d'un **livret d'accueil**.

Afin de mieux informer tous les enfants accueillis à « Asmita Hostel », sur l'action menée conjointement pour eux par nos 2 associations MEDIC NEPAL et NEW MEDIC NEPAL, nous proposons de réaliser un livret d'accueil d'ici à la fin de l'année 2015. Ce livret expliquera notamment jusqu'où les enfants sont accompagnés dans ce dispositif et pourrait être distribué aux enfants dès la classe 10.

Signature et remise de documents : mardi 29 septembre 2015

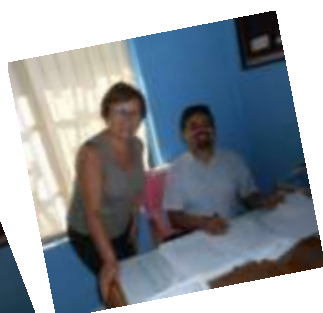


La charte (version anglaise) a été signée en 2 exemplaires le mardi 29 septembre 2015, par Dipak DULAL et Hélène BOYER-JULIEN.

Nous en avons rapporté un dans nos bagages, l'autre a été affiché solennellement dans la salle à manger des enfants, puis lu et commenté par Kitisma.



Tous les rapports et documents produits pendant cette 'mission post-séisme' ont été paraphés et signés par nous 5.



Dipak



Hélène



Kripa



Didier

Alain





Charte MEDIC NEPAL – NEW MEDIC NEPAL Septembre 2015

Chapitre 1 : Motivations des associations

MEDIC NEPAL a été créée (en 1993) à l’initiative de parents adoptants qui, devant le besoin d’encadrement et d’éducation d’enfants ont décidé de regrouper des dons en France pour permettre d’élever et de donner une formation à ces enfants.

NEW MEDIC NEPAL a été fondée (en 2007) suite à la rencontre de membres de MEDIC NEPAL et de Dipak DULAL qui déjà depuis de nombreuses années avait créé sa propre maison d’enfants (en 1999) pour accueillir des enfants orphelins ou abandonnés.

Chapitre 2 : Valeurs

- ✓ Solidarité
- ✓ Développement des enfants vers l’autonomie et l’indépendance
- ✓ Honnêteté et transparence
- ✓ Respect des institutions locales népalaises
- ✓ Respect de la culture et de la religion de chacun
- ✓ Respect de chaque enfant

Chapitre 3 : Règles

Un enfant ne sera accepté que s’il possède ses papiers d’identité ou s’il est possible de les lui fournir dans un délai raisonnable.

Le statut de l’enfant doit être :

- ✓ soit abandonné,
- ✓ soit orphelin,
- ✓ soit en situation familiale très précaire

Un enfant ne sera intégré qu’après validation du bureau de MEDIC NEPAL.

Un enfant ne quittera la maison d’enfants, qu’à sa demande ou la demande d’une famille proche, et approbation conjointe du bureau des 2 associations.

Des enfants extérieurs à notre réseau pourraient être acceptés, dans la mesure où les personnes et/ou associations les présentant, acceptent cette même charte, et garantissent le financement prévu et sur une durée préalablement définie et après acceptation de MEDIC NEPAL.

Chapitre 4 : Apport de chaque association

MEDIC NEPAL apporte une partie de l'investissement global et finance le fonctionnement pour les enfants acceptés par le bureau. MEDIC NEPAL s'engage à faire un suivi des investissements, du fonctionnement et du respect de cette charte.

NEW MEDIC NEPAL s'engage pour le fonctionnement de la maison d'enfants dans le respect de cette charte et à établir :

- ✓ un rapport global à MEDIC NEPAL sur ce fonctionnement et sur chacun des enfants, une fois par an
- ✓ un rapport 3 fois par an de façon plus légère.

Pour cela, au niveau de l'encadrement opérationnel, au moins une personne sera employée par groupe de 20 enfants pour une éducation dans un environnement respectant la dignité humaine.

NEW MEDIC NEPAL prend en charge le fonctionnement sur place : logement, nourriture, organisation scolaire, habillement, loisirs et suivi médical.

Chapitre 5 : Validité

Cette charte est valable à partir du 1^{er} octobre 2015, jusqu'à la prochaine révision nécessairement validée par les 2 associations.

A Bainshepati - Le 28 Septembre 2015

Hélène BOYER-JULIEN

Dipak DULAL

Présidente

Président

MEDIC NEPAL

21 rue Saint-Denis
86000 POITIERS
France

NEW MEDIC NEPAL

GPO Box 8975 - EPC 438
KATHMANDU
Nepal

Cette charte sera bien visible et affichée dans Asmita Hostel

BULLETIN d'ADHÉSION ou de PARRAINAGE

Je désire devenir membre de l'association MEDIC NEPAL et être informé des actions au Népal et en France.

PARRAINAGE*

Je suis intéressé(e) par un parrainage :

- de **16 € / mois**, soit 4 € / mois après réduction d'impôt
- de **30 € / mois**, soit 7,50 € / mois après réduction d'impôts
- de **46€ / mois**, soit 11,50 € / mois après réduction d'impôts
- de **..... € / mois**, (montant à préciser, dont 75% sont déductibles de l'impôt sur le revenu)

DON

Je soutiens les actions de l'association en effectuant un don de €

DON EXCEPTIONNEL (suite aux séismes d'avril et mai 2015)

Je fais un don exceptionnel de €

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....
.....
Tél :
Mobile :
Adresse électronique :

Date et Signature

**Merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal pour les parrainages.*

75 % de vos dons ouvrent droit à une déduction d'impôts sur le revenu.

Association MEDIC NEPAL
21 Rue Saint Denis
86000 POITIERS
Tél: 05 49 60 29 08 - Portable : 06 81 42 89 72

Présidente : Hélène BOYER-JULIEN

www.medic-nepal.org
accueil@medic-nepal.org

<http://medicnepal.canalblog.com/>
h.boyer-julien@cegetel.net

